

Guide des bonnes pratiques

POUR LA PROMOTION DES VINS DANS LES PAYS TIERS

Les factures et dépenses éligibles



Ce guide des bonnes pratiques du déposant vise à vous accompagner vers une meilleure compréhension des attendus du dispositif de promotion des vins vers les pays tiers, financé par la politique agricole commune.

Il présente, à partir d'exemples concrets, les bonnes pratiques et les erreurs à éviter lors du dépôt de vos factures et l'ajout des dépenses sur le portail vitipromotion.

Il est conçu de la manière suivante :

- **Présentation d'une facture éligible**
- **Présentation d'exemples de factures et justificatifs de dépense non éligibles avec :**
 1. Explication sur les justificatifs attendus ;
 2. Présentation d'exemples de bonnes pratiques le cas échéant.

Quelques remarques complémentaires :

Les factures doivent être transmises à l'onglet « gérer mes factures » du portail de dépôt de la demande de paiement. Vous pourrez par la suite rattacher la facture à chacune de vos fiches événements.

Toutes les factures déposées sur le portail doivent être attestées par un commissaire aux comptes ou un expert-comptable justifiant de leur acquittement.

SOMMAIRE

Facture éligible	04
<hr/>	
Factures et documents non conformes	06
<hr/>	
Factures insuffisamment détaillées	08
<hr/>	
Factures non traduites	11
<hr/>	
Billets d'avion sans preuve de classe	14
<hr/>	
Dépenses hors période ou hors pays	16
<hr/>	
Dépenses à caractère commercial	19
<hr/>	
Dépenses présentées alors qu'incluses dans le forfait de 200 euros	21



La facture éligible

Pour s'assurer de l'éligibilité d'une dépense, il convient de présenter une facture. La facture est un document commercial, comptable et juridique qui atteste l'achat ou la vente de biens ou services. Une facture éligible au dispositif comprend les caractéristiques suivantes – elle doit :

- être libellée au nom du bénéficiaire de l'aide ;
- porter l'indication de l'identité de l'émetteur de la facture ;
- permettre d'identifier les actions éligibles présentées dans la demande de paiement ainsi que les montants correspondants aux coûts présentés ;
- être présentée en français ou en anglais ;
- être datée ;
- être rattachable aux documents de comptabilité du bénéficiaire.

Enfin, pour être éligible, la dépense doit être rattachée à un événement et des preuves de réalisation éligibles (définis à l'annexe 1 de la décision de FranceAgriMer).

Identité de
l'émetteur de la
facture

Date de la facture
et de la livraison du
projet

BC2100923

FACTURE 210818-02FA

Facture n° 210818-02FA
PO n°

Date de livraison projet 20/08/2021
Date de la facture 20/08/2021

LE CLIENT

Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux
Destinataire
33075 Bordeaux Cedex
FRANCE
Contact
Référence Fournisseur

NOM DU PROJET
CIVB — Additif portaits et itw supplémentaires

DESCRIPTION DU PROJET
Shooting de 5 portraits et interviews supplémentaires pour la campagne Next Gen
Shooting de 3 portraits et interviews supplémentaires pour la campagne Strong Women
Changement du planning de tournage pour avoir une journée dédiée par campagne et éviter de demander aux participants de bloquer 2 jours sur le tournage

Total HT	€
TVA (TVA 20%)	€
Total TTC	€

FACTURE PAYABLE DES RECEPTION

Libellé au nom du
bénéficiaire de l'aide

Détail de la prestation
permettant d'identifier les
actions éligibles facturées et les
montants correspondants aux
coûts présentés



Factures et documents non conformes

Pour s'assurer de l'éligibilité d'une dépense, il convient de présenter une facture. La facture est un document commercial, comptable et juridique qui atteste l'achat ou la vente de biens ou services.

⚠ Erreurs fréquentes

• Factures pro formas

La facture pro forma est un document à simple titre informatif pour le client, qui n'a aucune valeur juridique, fiscale ou comptable.

Facture DT301221

Proforma Invoice

To: Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux Shanghai Representative Office	Date: 2021/12/30
Attn: Ms. Morgane Yang	P/I No: Issuer: Dorian TANG
Tel:	Tel: 5
Adress:	

Description

CIVB Wine School Master Class @Jingdong

Qty: 1

Unit Price RMB

Total Amount RMB

Issuer signed: Dorian TANG

Bank Account:

La facture proforma ne permet pas de justifier une dépense, elle a uniquement valeur informative.

• Tickets de caisse et bancaire

Seules les factures sont admises sur ce dispositif. Les tickets de caisse et bancaire ne permettent pas de rendre les dépenses éligibles.

Par ailleurs, les dépenses liées aux transports locaux dans le pays tiers ainsi qu'à la restauration sur place ne sont pas à présenter : elles sont prises en charge au titre du forfait de 200 euros par jour d'hébergement et de séjour. Ce forfait s'active sur présentation d'une facture d'hébergement nominative.

```

CREDIT SALE
HACK # : 05108167
MEDALLION : 9L19
10/22/20 13:35-14:09
TRIP # : 18344
RATE # : 1
STAND. CITY RATE
Miles RI : 8.45
FARE RI : $29.50
TOLLS :
L-Tun : $10.50
STATE SRCHG: $0.50
IMP. SRCHG. : $0.30
CGN. SRCH. : $2.50
TIPS : $8.66
GRAND TOTAL: $51.96
VISA ****2331
AUTHOR. : 05719D
AID: *****728
ENTRY METHOD:
CONTACT CHIP
AID: 8060000031010
APPL. NAME:
CHASE VISA
ATC: 0080
AC:
7388CC0F181F9488
TRN REF #: 3002966533771
64
URL CODE: W650
REC/INUM#: 18344
TID: *****276

```



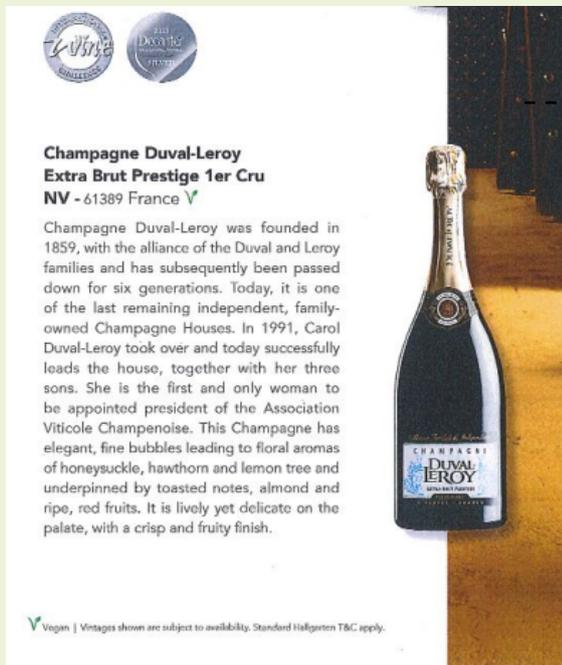
Factures insuffisamment détaillées

La facture présentée doit être suffisamment détaillée et permettre de situer exactement les dépenses par rapport à la réalisation de l'événement de promotion.

Bonne pratique

Pour l'événement « publicité et annonce dans les médias », plusieurs publications dans des magazines anglais ont été produites pour mettre en avant les champagnes de la maison Duval Leroy.

Description de l'événement : « Tout au long de l'année 2022, H&N Wines - notre importateur au Royaume Uni - a publié des articles sur la maison Duval Leroy dans leur magazine dédié aux vins et spiritueux Assemblage. Ce dernier est distribué à tous les clients d'HN WINES. Ainsi, les champagnes Duval Leroy ont eu l'opportunité d'être publiés dans 3 magazines. »



Extrait d'une publication mettant en avant les vins de la maison Duval Leroy.

La facture présentée permet d'identifier clairement la prestation payée (publication dans le magazine), et est en lien direct avec l'événement et la preuve de réalisation présentée.

INVOICE

CEFRAD - WALL 22

HE: 1100001 LE: 03 JAN 2023 (FA)

Invoice No: 51629840 Account No:
Customer Ref: ASSEMBLAGE MAGAZI Invoice Date:
Order Ref: Despatch No.
Salesperson:

Page 1

INVOICE TO: Champagne Duval-Leroy *EUR*
69 Avenue de Bammental
Blancs Coteaux
51130 Vertus, FRANCE

DISPATCHED TO:
PAYÉ LE 03 FEV. 2023

Code	Description	Qty	Net Price Bottle	Value
	Champagne Duval Leroy Assemblage Magazine Features	1 Piece		
		Total EUR Excl. VAT		
		VAT Amount		
		Total EUR Incl. VAT		

Duty Type: Duty Paid

Pound Sterling (GBP) for VAT Purposes

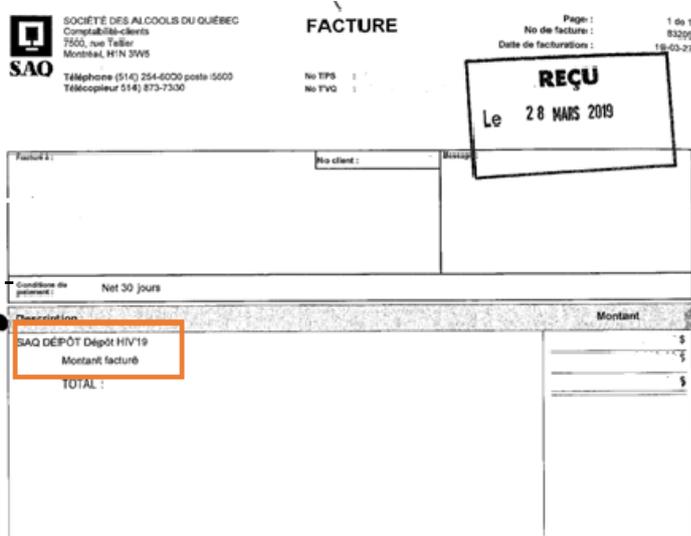
Due Date 14/02/23



Dans le cadre des actions menées par des monopôles, il peut être difficile de recueillir des factures détaillées. Dans cette hypothèse, il est nécessaire de transmettre des documents étayant les actions réalisées par le monopôle :

Opérations de promotion et de dégustations menées au cours du premier trimestre dans les succursales de la SAQ par notre agent, la société [redacted] pour mettre en avant les crus de notre gamme française et espagnole auprès des consommateurs.

* Description



Une facture qui ne mentionne pas les activités de promotion financée est inéligible, d'autant plus si aucun document du prestataire ou de l'opérateur ne vient étayer la nature et la preuve de la réalisation de la prestation.

NB : Dans le cas spécifique des actions se déroulant au Canada, si la facture d'un monopôle ou d'un agent n'est pas suffisamment détaillée, il est recommandé de transmettre un détail des dépenses via un fichier fourni par l'agent ou le monopôle, qui permet d'étayer les prestations effectuées non détaillées sur la facture.



seur	Fournisseur à facturer	Agent	Nom Agent	Description Abrégée	Promotion	Produit	Description produit	t	Produit compl.	1	2	No de promotion	e	début	
910774	Château France Agrimer	151253	Société Commerciale	P04-2021 ETALAGE-MINI	Étalage mini	2881		750				M-21-06-01896941	P04-2021	20/06/2021	17K
910774	Château France Agrimer	151253	Société Commerciale	P04-2021 ETALAGE-MINI	Étalage mini	2881		750				M-21-06-01896941	P04-2021	20/06/2021	17K
910774	Château France Agrimer	151253	Société Commerciale	P04-2021 ETALAGE-MINI	Étalage mini	2881		750				M-21-06-01897990	P04-2021	20/06/2021	17K
910774	Château France Agrimer	151253	Société Commerciale	P04-2021 ETALAGE-MINI	Étalage mini	2881		750				M-21-06-01897990	P04-2021	20/06/2021	17K
910774	Château France Agrimer	151253	Société Commerciale	P04-2021 ETALAGE-MINI	Étalage mini	10826578		750				M-21-06-01896303	P04-2021	20/06/2021	17K
910774	Château France Agrimer	151253	Société Commerciale	P04-2021 ETALAGE-MINI	Étalage mini	10826578		750				M-21-06-01896303	P04-2021	20/06/2021	17K
910774	Château France Agrimer	151253	Société Commerciale	P04-2021 ETALAGE-MINI	Étalage mini	10826578		750				M-21-06-01897561	P04-2021	20/06/2021	17K



Factures non traduites

⚠ Erreurs fréquentes

Les factures sont présentées en anglais ou en français ou sont traduites dans l'une de ces deux langues si nécessaire. Pour toute facture non traduite, la dépense sera non éligible.



Une facture non traduite en anglais ou en français ne permet pas d'analyser et de justifier la dépense.

Afin de justifier la dépense d'hébergement effectuée pour se rendre à un salon chinois, la facture transmise n'a pas été traduite. Elle ne permet donc pas d'identifier les différents éléments nécessaires à l'étude de la dépense.

Bonne pratique

Présentation de la facture originale et de sa traduction



Traduction de la facture d'Hotel

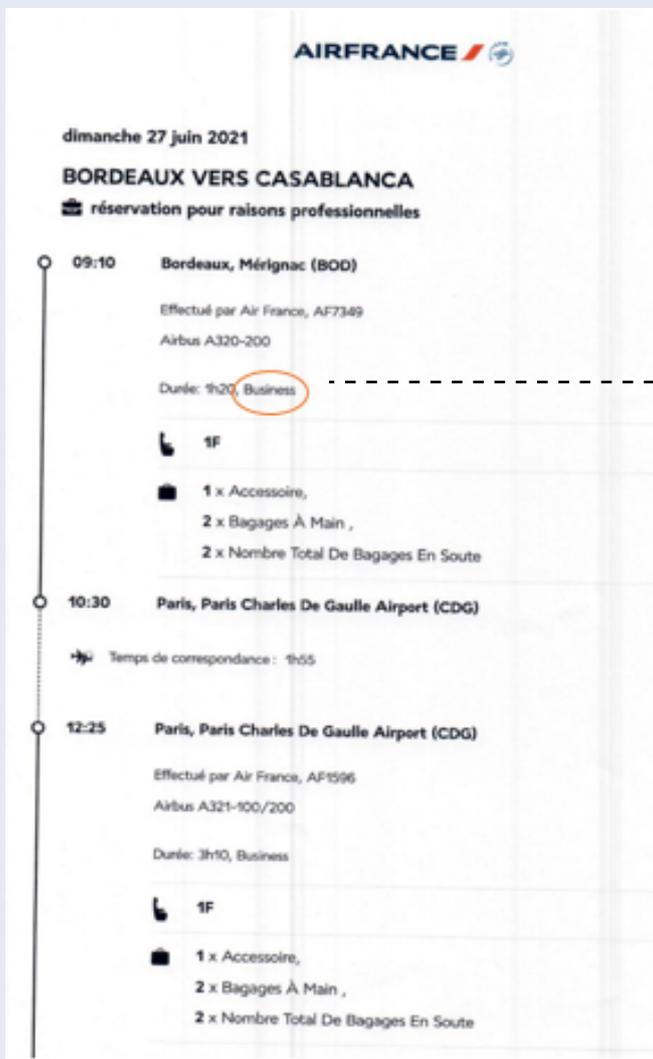
Voyage 4		4403184130	Shenzhen Accountancy Invoice			N°: 10-2019	
			INVOICE			Invoice Date: 18/04/2019	
Acheteur	Name: JEAN Agrimer VAT N°: Address: Shanghai,		Room 702		Secret Code A/		
Description	XXXX	Unit	Quantity	Unit Price	Total Price	VAT	Tax Amount
HOTEL			1	1090,56	2000	6%	120
Sub Total					¥ 2000		¥120
TOTAL						¥: 2120	
Vendeur	Name: Shen zhen Mercure VAT N°: Address: East Ginza building,Shennan avenue, Futian district, shenzhen			Remark		761163	
Receiver:		Examiner:		Invoice Maker:			



Billets d'avion sans preuve de classe

⚠ Erreurs fréquentes

Concernant les frais de transports, seule la dépense en classe économique est retenue. Si la facture correspond à une classe business, le tarif de la classe économique est retenu, s'il a bien été justifié par l'opérateur. A défaut de justification, la dépense est divisée par 4.



Si le justificatif de transport indique la classe business, transmettez un document permettant de justifier le tarif en classe économique pour ce vol :

- capture d'écran de la page indiquant ce tarif
- document émanant de l'agence de voyage

Si ce dernier n'est pas justifié, le montant présenté est divisé par 4.



Dépenses hors période ou hors pays

La facture fait référence à des actions se déroulant sur des périodes éligibles et pays éligibles.

⚠ Erreurs fréquentes

Présentation d'une facture correspondant à une période inéligible.

Ajout événement sur FE_3_Dégustation en pays tiers - grand public. Dégustations sur lieux de vente - Japon

Description

* Date de début 01/01/2021 Date de fin 31/01/2021 * Lieu JAPON

A Château FranceAgriMer
12 Rue Henri Rol-Tanguy
93100 Montreuil

Date	09/08/2023
No.	1111111111

FACTURE

Description	Quantité	Prix	Total
Promotion Bourgogne - Château France AgriMer dégustations en magasins Octobre à Janvier 2021	8	800	8000€
TOTAL			8000€

Dans le cadre de la demande de paiement de l'appel à projet 2020, la période de réalisation des actions éligibles débute au 01/01/2021 et se termine au 31/12/2021. La facture transmise mentionne une période de réalisation d'octobre 2020 à janvier 2021. Les mois concernant l'année 2020 ne sont donc pas éligibles.



Pour le cas particulier de la facture d'hébergement, elle mentionne des nuitées pendant la période de réalisation décrite.

Présentation du programme indiquant les dates du voyage sur les lieux de production.

JAMES LAWThER – JANCISROBINSON.COM



La dégustation a été assurée par James LAWThER, du site JancisRobinson.Com

Dégustation du millésime 2020

- 263 échantillons dégustés
- Critères : vins distribués au Royaume-Uni, rouges et blancs uniquement, millésime 2020, bruts de cuve acceptés. Maximum 1 cuvée par appellation et par metteur en marché

Accueil en région

- Du 24/10/2021 au 28/10/2021
- Dégustations à Tain l'Hermitage du 26 au 27 octobre
- Dégustation à Gigondas et Vacqueyras le 28 octobre
- 10 visites de metteurs en marché

Fac & Spera
1 avenue du Docteur Paul Durand
26600 TAIN L'HERMITAGE
Tél.: 04 75 08 45 00
www.facetspera.fr contact@hotel.facetspera.fr

N° document : F3795
Date : 08/09/2021 10:57
Type document : FACTURE
Type opération : VENTE
N° impression : 1

Société INTER RHONE
SERVICE PRESSE
CS90513
6, rue des trois faucons
84024 AVIGNON CEDEX

Date	Code	Description	Qty	Prix HT	TVA %	Prix TTC	Ram %	Total HT	Total TTC
25/10/21	56	Confort - BB TRADITION 1px	2,00	89,09	10,00	98,00		178,18	196,00
25/10/21	19	MENU 30€	1,00	35,45	10,00	38,00		35,45	38,00
25/10/21	13	GRATINÉE ECHEVISSE	1,00	12,27	10,00	13,50		12,27	13,50
25/10/21	33	TATAKI BOEUF	1,00	13,64	10,00	15,00		13,64	15,00
26/10/21	11	GRATINÉE NATURE	1,00	11,82	10,00	13,00		11,82	13,00
26/10/21	56	Confort - BB TRADITION 1px	2,00	89,09	10,00	98,00		178,18	196,00
25/10/21	21	Taxe de séjour	4,00	1,55	0,00	1,55		6,00	6,00
25/10/21	35	DAURADE	1,00	18,64	10,00	20,50		18,64	20,50

401F352
44566240

Fac & Spera
1 avenue du Docteur Paul Durand
26600 TAIN L'HERMITAGE
Tél.: 04 75 08 45 00
www.facetspera.fr contact@hotel.facetspera.fr

21A2213
09 SEP.

N° document : F3795
Date : 08/09/2021 10:57
Type document : FACTURE
Type opération : VENTE
N° impression : 1

Réservation en cours N°: 3370 - 2 Nuitées - Client: Monsieur Dupont et Madame Durand

Date	Code	Description	Quantité	Prix HT	TVA %	Prix TTC	Remise %	Remise €	Total HT	Total TTC
07/09/2021	56	Confort - BB TRADITION 1px	2	89,09 €	10,00	98,00 €			178,18 €	196,00 €
07/09/2021	TAXE	Taxe séjour adulte	2	1,55 €	0,00	1,55 €			3,30 €	3,30 €
		Règlement(s)	HT	TVA %	Montant TVA		Total HT :		178,18 €	178,18 €
		08/09/2021 Code : 199,30€ - Débiteur : INTER RHONE - INTER RHONE - SERVICE PRESSE	178,18 €	10,00	17,82 €		Total TVA :		17,82 €	196,00 €
		CS90513	4,00	1,55	3,30 €		Taxe de séjour :		3,30 €	199,30 €
		4, rue des trois faucons - 84024 - AVIGNON CEDEX 1					Total TTC :		199,30 €	199,30 €
							Solde à payer :		199,30 €	

MKD9141

Nombre de lignes : 2 Signature : 8037UCPS Caisse : PAV_ACCUEIL1 Version : 3.5.3 Opérateur : COSTE

La Facture mentionne une nuitée ne correspondant pas aux dates de l'événement mis en œuvre. La dépense est inéligible.

REPUTATION CHATEAUBU 62543

La Facture mentionne des nuitées en lien avec les dates de l'événement mis en œuvre. La dépense est éligible.

À noter : les nuitées éligibles sont celles qui encadrent l'événement : une nuitée avant le début de l'événement, les nuitées durant la période, une nuitée à l'issue de l'événement.



Dépenses à caractère commercial

Toute dépense à caractère commercial – frais de visas, mentions de ristourne/ rabais/ remises – est inéligible au dispositif.

• Ristournes, rabais, remises

La facture pro forma est un document à simple titre informatif pour le client, qui n'a aucune valeur juridique, fiscale ou comptable.

Description	TOTAL
Promotion en SAQ - Étalage mini P02-2020 à P06-2020	1500€
Matériel à point - rabais accordés sur des étalages	200€
Matériel à point - rabais accordés sur des étalages	200€
Matériel à point - rabais accordés sur des étalages	200€
Matériel à point - rabais accordés sur des étalages	300€
Matériel à point - rabais accordés sur des étalages	300€
TOTAL	3000€

Les actions de promotion sous forme de rabais, ristournes, remises sont non éligibles.

• Frais bancaires

Conformément à la décision, les frais bancaires (notamment les frais de change, les intérêts bancaires et les frais de garantie bancaire pour les avances) sont inéligibles et ne peuvent pas être retenus dans les dépenses.

Cette ligne n'est pas éligible, et ne doit pas être présentée à la demande de paiement.

Description	Total
Création de visuels	1500
Location stand	6000
Frais bancaires	400



Dépenses présentées alors qu'incluses dans le forfait d'hébergement et de séjour de 200 €/nuitée.

Un forfait unique de dépenses de 200 € par nuitée et par personne est accordé au demandeur sur présentation du justificatif de dépense d'hébergement payant dès lors que le déplacement est lié à la réalisation d'une action de promotion éligible.

Le forfait couvre toutes les dépenses d'hébergement et de séjour prévues ci-dessus et exonère le demandeur de la présentation d'autres pièces justificatives relatives aux dépenses journalières de restauration et de séjour sur les lieux de l'action de promotion (tickets de transports urbain, factures de taxi ou Uber dans la ville où se déroule les actions, factures de restauration,...).

Le forfait unique de dépenses est de 200 € par nuitée et par personne. Il est déclenché par la présentation de la facture d'hébergement.

Les factures de frais de restauration et de transport autour du lieu de l'événement ne sont pas à présenter sur le dispositif.

le relais des moines

ADDITION - TABLE N° 4

AD5-15051 21/10/2021 à 11:05:14

DESIGNATION	QTE	P.U. (€)	TOTAL	T
Menu Fourni	11	105,00	1155,00	1
0 Article(s)		Hors taxe	1 067,00 €	
		TVA	88,00 €	
		Total TTC	1 155,00 €	
TVA (1)		10,00 %	880,00 €	88,00 €

Prix nets Service Compris
Nous n'acceptons pas les chèques

ORIGINAL Appareil 5 Vendeur 5
 N° ex. : 1 Nb client : 1
 Nb lignes : 11 Séc. : B0047L-mB

PAYÉ

COMPTABILISE

FOCUS

Les factures de restauration peuvent être prises en charge si elles sont intégrées à un événement « accords mets et vins » qui prévoit la constitution d'un repas expressément organisé autour de la dégustation des vins. Généralement, ces événements sont co-organisés avec des cuisiniers ainsi que des œnologues.

Les justificatifs attendus sont cités à l'annexe 1 de la décision : « Menu avec vins associés/ liste et qualité des participants ». Le menu doit être étudié pour s'accorder avec les vins dégustés.

Des factures de restauration peuvent également être présentées dans le cadre de l'événement «dégustations B to B», uniquement si elles sont accompagnées de preuves de réalisation permettant de matérialiser en parallèle une dégustation de vos vins, avec vos invités professionnels.



GUIDE DES BONNES PRATIQUES : LES FACTURES ET LES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : Direction Interventions
Conception et réalisation : Studio Graphique

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555
MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00



www.franceagrimer.fr